



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉLIBÉRATION N° 2023-4.07
ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ANSES

Le conseil d'administration de l'Anses, dans sa séance du 21 novembre 2023,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R.1313-14 9°;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 7 novembre 2023;

Vu le projet de décision de l'organisation générale de l'Agence,

a délibéré ce qui suit :

Article 1 :

Le projet de décision de l'organisation générale de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 :

Le directeur général de l'Anses est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au registre des actes et décisions de l'Anses.

Certifié exact à Maisons-Alfort, le 21 novembre 2023.

Pour le conseil d'administration de l'Anses
Le président

Patrick Dehaumont